



Procès verbal

du comité consultatif départemental des sapeurs-
pompiers volontaires

Le mardi 16 juin 2015 à 18 heures 30, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires s'est réuni dans les locaux du SDIS au 25, boulevard Maréchal Juin à CAEN, sous la présidence de Monsieur Xavier CHARLES.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Etaient présents en qualité de :

Représentants de l'administration :

- Madame Patricia GADY DUQUESNE, conseillère départementale du canton de Trévières, maire du Tronquay,
- Monsieur Bernard HAVARD, maire adjoint de Mondeville,
- Monsieur Bernard PRESTAVOINE, maire de Saint Germain du Crioult,
- Colonel Eric PELE, directeur départemental adjoint,
- Monsieur Jean-Marie GUERIN, directeur administratif et financier.

Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

- Monsieur Gérard BOQUET, médecin commandant à la maison médicale de Caen,
- Monsieur Stéphane TROUVE, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Vassy,
- Monsieur Alain BOURGE, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Condé sur Noireau,
- Monsieur Philippe RAOULT, adjudant chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Vire,
- Monsieur Jérôme FLEURIOT, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Honfleur,
- Monsieur Franck LEHOUX, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours d'Amfreville,
- Madame Amandine MEUNIER, sapeur volontaire 1^{ère} classe au centre d'incendie et de secours de Caen-Couvrechef.

L'assemblée, réunissant le quorum requis, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Membres absents excusés :

Madame Sylvie DE GAETANO et Monsieur Denis MARIE son suppléant, Monsieur Christian HAURET, le médecin lieutenant-colonel Jacques PERRET, le lieutenant Stéphane TRIBHOU et le caporal-chef Maric-Odile VAUTIER.

Assistaient à cette réunion :

- Colonel Eric MASSOL, directeur départemental,
- Colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL, médecin chef,
- Commandant Patrice LETULLIER, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Calvados,
- Commandant Christophe POUVERREAU, chef du groupement RH,
- Commandant Sébastien GRAS, chef du groupement Opérations,
- Commandant Yannick GAUDIN, chef du groupement Centre,
- Lieutenant-colonel Frédéric MORETTI, chef du groupement Est,
- Monsieur Vincent FOUBERT, adjoint au chef du groupement RII.

Rapports à l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – organisation des effectifs sur Caen,
- 2 – application du SDACR et effectifs d'astreinte et de garde des SPV,
- 3 – avancements au grade d'officier SPV,
- 4 – examen, pour avis, de dossiers de résiliations d'office, changement d'affectation et non renouvellement d'engagement,
- 5 – SPV au CTA-CODIS,
- 6 -- chefs d'agrès engins d'appui,

Pour information :

- Dossiers instruits hors CCDSPV,
- Point d'étape des 19 mesures en faveur du volontariat.

En préambule, monsieur Xavier CHARLES s'excuse pour son retard, liste les absents excusés, fait l'appel et demande au colonel Eric MASSOL de faire un point sur le règlement aux nouveaux élus.

Le colonel Eric MASSOL précise que la fonction du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) a le même rôle que le comité technique (CT) actuel, il est consulté pour tout ce qui est fonctionnement du service pour les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et a aussi le même rôle que la commission administrative paritaire (CAP), compétent pour ce qui touche la carrière des SPV. Le CCDSPV a donc double compétence : le technique et la gestion individuelle.

Le CCDSPV est composé de représentants de l'administration et de représentants des SPV, les titulaires ayant droit de vote avec voix délibérative et de membres de droit qui sont le président de l'union départementale (UD) et le médecin chef avec voix consultative. Le CCDSPV donne un avis, à la majorité, à voix égale entre les représentants de l'administration et les représentants des SPV. En cas d'avis divergent, c'est le président du

comité, désigné par le président du conseil d'administration du SDIS, qui a voix prépondérante. C'est le même fonctionnement que les anciennes commissions paritaires.

Monsieur Xavier CHARLES revient sur l'ordre du jour comprenant 6 rapports et demande la désignation d'un secrétaire de séance parmi les représentants du personnel :

Le lieutenant de sapeurs-pompier volontaires Stéphane TROUVE assure le secrétariat de la séance.

1 – ORGANISATION DES EFFECTIFS SUR L'AGGLOMERATION CAENNAISE :

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au commandant Yannick GAUDIN.

Le commandant Yannick GAUDIN explique que ce rapport n°1 concerne les sapeurs-pompier professionnels mais aussi les sapeurs-pompier volontaires, d'où la présentation du rapport.

Le commandant Yannick GAUDIN donne lecture du rapport n°1 et précise que concernant le centre de secours de Caen-Canada, il n'y a pas de SPV prévu et le centre sera fermé la nuit sauf circonstances opérationnelles particulières liées à des manifestations comme la fête de la musique, le carnaval des étudiants. Et sur décision du directeur, une garde nocturne pourra être activée.

Pour les sapeurs-pompier volontaires, le changement est la mise en place d'une astreinte jour de 3 SPV sur Caen-Couvrechef et d'une astreinte nuit de 9 SPV sur Caen-Couvrechef et Ifs. Les SPV d'astreinte la journée seront pris en priorité parmi les personnels administratifs et techniques du SDIS.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que le conseil d'administration dans sa délibération du 30 juin 2014 avait démarré l'astreinte des sapeurs-pompier volontaires sur Caen et précise qu'avant cette date, les SPV caennais ne faisaient que de la garde. L'astreinte des SPV à Caen date de presque un an, fonctionne mais doit s'améliorer pour être optimale. La validation de l'application du nouveau SDACR permet de le toiletter, de s'adapter au nouveau fonctionnement du centre de secours de Caen-Canada et de mettre en place une astreinte jour sur Caen-Couvrechef qui aura la ressource pour tenir l'astreinte jour. La particularité de ce centre, en plus du volontariat classique, est le nombre de double statut, c'est-à-dire des agents administratifs et techniques qui sont aussi sapeur-pompier volontaire et qui pourront dans le cadre de la vie de l'état major, avoir des libertés pour partir en intervention sur leur temps de travail.

Concernant les heures de travail, le lieutenant Stéphane TROUVE demande si pour les SPV il existe un quota maxi et s'ils sont astreints à la même règle que les professionnels.

Le commandant Yannick GAUDIN répond que le plafond qui concerne les sapeurs-pompier volontaires est celui qui a été adopté dans le règlement des indemnités.

Le colonel Eric MASSOL précise qu'il est demandé de respecter obligatoirement les mêmes repos de sécurité que les professionnels.

Le commandant Yannick GAUDIN ajoute qu'il est fait en sorte que les sapeurs-pompier volontaires ne soient pas plus sollicités que les sapeurs-pompier professionnels. Il y a quelques mois, à la mise en place de ces nouveaux effectifs, certains sapeurs-pompier volontaires, très disponibles, ont été sur sollicités par les services internes.

Le colonel Eric MASSOL en profite pour parler d'une note de service sortie il y a 3-4 mois

qui rappelait à tous les chefs de centre ayant de la garde postée de faire respecter les repos de sécurité obligatoires qui astreignent aussi les sapeurs-pompiers volontaires qui doivent comme les professionnels se reposer après une garde.

Le commandant Yannick GAUDIN poursuit la lecture du rapport au point n°3.

Le colonel Eric MASSOL souhaite ajouter un commentaire : la direction et les représentants des professionnels ont travaillé sur ce sujet de début avril jusqu'à la proposition présentée en comité technique du 26 mai 2015 et qui n'était pas le fonctionnement présenté ce jour. Lors des négociations avec les représentants du personnel professionnel, un compromis avait été trouvé pour satisfaire à peu près toutes leurs demandes dans le fonctionnement caennais. Or, à la surprise de la direction, lors du comité technique du 26 mai 2015, il y a eu un vote d'opposition, pas unanime mais vote d'opposition. Deux jours après, la direction découvre que les organisations syndicales avaient déposé plainte en référé auprès du tribunal administratif et que l'essentiel de la plainte portait sur le compromis qui était surtout pour arranger les agents. Ce qui est présenté aujourd'hui, est un retour à la proposition initiale, qui ne comporte plus de compromis et qui est dans le seul intérêt du service afin de protéger la sécurité juridique du service.

Le lieutenant Stéphane TROUVE demande si cette disposition concernant le centre de Caen-Canada était repoussée au 1^{er} juillet 2015.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que le référé mettait aussi en cause le fait que pour arranger les agents, les congés d'été avaient été planifiés depuis plusieurs mois. La mise en place au 1^{er} juin ou au 1^{er} juillet faisait suite aux consultations avec les instances paritaires, une délibération du bureau ou du conseil d'administration et à la décision prise par le Préfet. Dans tous les cas, les congés d'été étaient planifiés sous le nouveau mode de fonctionnement comme les agents l'avaient demandé. Cette planification prévisionnelle pouvait être prise par le juge comme une décision anticipée illégale.

Tous les congés prévisionnels ont été annulés et il a été demandé aux agents de poser leurs congés suivant le fonctionnement ancien ce qui a eu pour conséquence de les faire râler.

Le nouveau fonctionnement se fera selon le SDACR, en fonction des consultations légales, de la délibération du conseil d'administration et de la décision du préfet.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'il est très prudent aujourd'hui et prend un conseil juridique avant chaque décision. Les plaignants étant très procéduriers, la mise en place se fera quand il sera légal de démarrer.

Pour le colonel Eric MASSOL, ce n'est pas à l'avantage des agents qui ne prennent plus leurs congés.

Le commandant Yannick GAUDIN reprend lecture du rapport n°1 en son point n°4.2.

Le lieutenant Stéphane TROUVE remonte des interrogations des sapeurs-pompiers professionnels au sujet du BEA (bras élévateur aérien) et demande s'il ne serait pas préférable qu'il soit à Caen-Canada.

Le commandant Yannick GAUDIN répond que certains SPP avaient accusé ce véhicule de tous les torts, mettant en avant sa dangerosité. Initialement, la volonté du service était de l'affecter à Caen-Canada, qui était son affectation première, mais il a été renvoyé aux services techniques.

Le colonel Eric MASSOL confirme que ce véhicule a bien été renvoyé aux services techniques.

Le colonel Eric MASSOL précise qu'au travers du SDACR et concernant la modification des affectations des différents engins dans les casernes, la question a été posée de maintenir ce BEA sur Caen, ce qui a fait l'objet de divers débats lors des travaux du SDACR. A la demande des élus et des personnels, ce BEA reste sur Caen et est affecté au centre qui a suffisamment de personnel compétent pour pouvoir armer soit l'échelle 30 mètres, soit le

BEA 18 mètres. L'agglomération caennaise n'a toujours eu que 2 moyens de sauvetage, une échelle à Ifs et une à Caen-Couvrechef. L'analyse du risque ne fait pas apparaître le besoin d'un 3^{ème} moyen élévateur. Ce BEA était en expérimentation à Caen-Canada pour voir dans quelle mesure, dans l'avenir, la défense de l'agglomération caennaise ne pourrait pas être limitée à 2 moyens élévateurs, mais avec un bras élévateur fait pour le centre ville. Au bout d'une réflexion en fin d'analyse du SDACR, il était intéressant d'avoir 3 moyens élévateurs : un sur Ifs et 2 sur Caen-Couvrechef. Au centre de Caen-Couvrechef de choisir le moyen le plus adapté au moment du départ, soit le BEA, soit l'échelle.

Monsieur Xavier CHARLES demande s'il y a d'autres questions.

Le lieutenant Stéphane TROUVE s'aperçoit qu'au niveau des sapeurs-pompiers volontaires, beaucoup appartiennent aux centres de proximité. Etant donné la demande des centres de Caen, les SPV prennent leurs gardes dans les centres de l'agglomération caennaise au dépend de leur centre limitrophe qui voit diminuer ses effectifs.

Pour le commandant Yannick GAUDIN c'est une réalité, chaque jour qui passe et qui fait reculer le cis de Caen-Canada de passer en diurne, fait surconsommer du temps de travail de SPP et par conséquent oblige à recourir à des SPV. Au quotidien, il est surconsommé le double du nombre de SPV qu'il y aurait besoin. La ressource caennaise n'est pas suffisamment dimensionnée pour répondre à ce besoin.

Le colonel Eric MASSOL insiste sur le fait que c'est un besoin temporaire et non un objectif. Tant que le nouveau référentiel du SDACR sur l'agglomération caennaise n'est pas appliqué, le SDIS surconsomme du temps de travail des SPP. Ceux-ci ne peuvent remplir tous les effectifs puisqu'ils sont moins nombreux. Le colonel Eric MASSOL rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2014, l'équivalent de 30 postes de SPP temps plein ont été perdus suite à la suppression du temps de travail supplémentaire des logés. Il ne faut pas que les SPP consomment tout leur temps de travail avant la fin de l'année. Sur le rythme actuel, le temps de travail des SPP serait consommé au 1^{er} octobre 2015. La couverture opérationnelle de l'agglomération caennaise ne pourrait plus être assurée par les professionnels.

Monsieur Jean-Marie GUERIN ajoute que c'est aussi cette raison qui a conduit à la rapidité de l'élaboration du SDACR.

Pour ne pas arriver à cette rupture du 1^{er} octobre, le colonel Eric MASSOL précise que la surconsommation de SPV a permis de réduire la sur consommation des SPP. L'effectif qui démarre depuis un an pour l'astreinte et qui aujourd'hui est en plein renouveau n'est pas suffisant pour absorber cet objectif. C'est pourquoi, il est demandé une solidarité aux centres de secours plus ou moins proches de Caen. A la mise en place des astreintes, le colonel Eric MASSOL reconnaît l'erreur de ne pas avoir garanti l'avis des chefs de centre d'origine, ce qui a mis certains centres en difficulté. Depuis plus d'un mois, l'accord du chef de centre est vérifié avant toute astreinte de SPV sur l'agglomération caennaise.

Le lieutenant Stéphane TROUVE souligne que les chefs de centre sont avisés des demandes de garde des SPV, mais que cela reste flou au niveau des quotas limités des SPV.

Le commandant Yannick GAUDIN répond que la limite est fixée à 188 heures par mois pour ne pas dépasser le 1/12^{ème} du temps de travail d'un sapeur-pompier professionnel pour se mettre en parallèle de ce qui est exigé d'un professionnel et reconnaît qu'un certain nombre de SPV atteint cette limite relativement vite. Du coup, ces derniers ne sont plus sollicités.

Le sapeur 1^{ère} classe Amandine MEUNIER souhaite savoir si les SPV de l'extérieur qui viennent sur Caen ont le même quota ou pas, des SPV de l'extérieur montent plus de garde à Caen-Couvrechef que les SPV de Caen-Couvrechef.

Pour le commandant Yannick GAUDIN, la règle des 188 heures concerne tous les SPV, mais reconnaît que par facilité, les services internes sollicitaient plus souvent la Réserve

Mobile alors qu'il y avait des SPV qui avaient pu remettre une garde de temps en temps. Le commandant Yannick GAUDIN ajoute que ce n'est pas une généralité.

Le capitaine Alain BOURGE ajoute que si la situation continue, il y a un risque d'avoir des SPV en sur quota au mois d'octobre.

Le commandant Yannick GAUDIN précise que les SPV qui viennent de l'extérieur sont inscrits systématiquement à la Réserve Mobile, ce qui ouvre droit au double compteur. Quand il est offert de la garde postée au sein des centres caennais, le commandant Yannick GAUDIN comprend que les autres chefs de centre peuvent avoir des difficultés à boucler leurs astreintes. L'idée initiale était de donner un outil aux chefs de centre, c'est pour quoi l'avis préalable du chef de centre est exigé, et permet de « récompenser » le SPV qui donne pas mal de disponibilité. La difficulté qui peut être rencontrée n'est pas sous estimée.

Pour le colonel Eric MASSOL, l'objectif est double : si possible, arriver à appliquer le SDACR sur l'agglomération caennaise et continuer à monter en puissance le volontariat sur Caen pour qu'il soit capable de faire vivre l'astreinte comme planifiée et chiffrée dans le projet.

Le sapeur 1^{ère} classe Amandine MEUNIER demande des précisions sur le double compteur pour les SPV de Caen.

Le commandant Yannick GAUDIN précise que le double compteur ne concerne que la Réserve Mobile, les SPV de Caen-Couvrechef sont SPV de l'agglomération caennaise.

Monsieur Bertrand HAVARD précise qu'il n'avait pas voté le SDACR le 6 février dernier et que depuis il essaie de progresser dans sa connaissance de cette institution, le SDIS qui est très complexe et très technique. Monsieur Bertrand HAVARD souligne qu'il a quelques inquiétudes et ne sait pas s'il faut les aborder en CCDSPV qui est un comité pour les SPV mais voit bien comment tout est imbriqué, les SPP apparaissant sur les tableaux, notamment de l'agglomération caennaise. Monsieur Bertrand HAVARD souhaite être rassuré sur l'opérationnalité de ce SDACR. Monsieur Bertrand HAVARD dit avoir une réflexion très mathématique, sur l'agglomération caennaise il y avait avant 54 sapeurs-pompiers, avec le SDACR, il n'y en aura plus que 46, de même, il y avait 45 sapeurs-pompiers la nuit, il n'y en aura plus que 40. A effectif réduit, Monsieur Bertrand HAVARD souhaite qu'on lui explique comment le même niveau de sécurité peut être assuré.

En tant qu'élus de Mondeville et conseiller départemental, des questions restent entières pour Monsieur Bertrand HAVARD concernant la caserne qui couvre ce secteur, que l'effectif va se réduire et que le secteur à couvrir va s'agrandir.

Monsieur Bertrand HAVARD prend l'exemple de l'accident survenu le 4 juin dernier aux alentours de 23 heures et demande si l'on peut l'assurer que la victime aurait pu être sauvée dans les mêmes conditions puisque ce sont les sapeurs-pompiers de Caen-Canada qui sont intervenus sur les lieux, très rapidement, avec 3 urgences absolues. Est-ce que l'on a la garantie, lorsque le SDACR sera mis en place, que les 3 personnes seront secourues dans les mêmes délais, quand on sait que chaque minute compte beaucoup pour la vie de ces personnes. De façon très pratico-pratique pour l'opérationnel, Monsieur Bertrand HAVARD demande comment cela va se passer quand la caserne sera fermée en nocturne.

Monsieur Bertrand HAVARD ajoute qu'étant donné l'implication du SDACR et du rapport proposé, pour l'instant, il ne votera pas.

Le colonel Eric MASSOL précise qu'une réponse technique sur l'intervention ciblée dont parle Monsieur Bertrand HAVARD va être apportée par le commandant Sébastien GRAS ainsi qu'une réponse en terme de ressource de personnel.

Monsieur Xavier CHARLES ajoute que la règle qui supprime la possibilité de loger les sapeurs-pompiers professionnels avec une compensation en temps de travail coûte 30 postes et représente 1,5 millions d'euros par an. Ni l'agglomération Caen la Mer, ni le département ne peuvent absorber cet effort supplémentaire. Peut-être que le nombre de 54 sapeurs-

pompiers était un peu excessif. Tous les chiffres ont été analysés lors des commissions SDACR, le minimum est de 40 sur l'agglomération caennaise, il a été inscrits 46 pour garder une marge de sécurité.

Le colonel Eric MASSOL explique que dans le département, il y a peu de sapeurs-pompiers qui savent ce qui se fait ailleurs, les officiers ont bougé, mais les sapeurs et sous-officiers ont peu bougé.

Le colonel Eric MASSOL précise que les secours seront aussi efficaces et plus efficaces, c'est-à-dire moins coûteux et aussi efficaces si ce n'est plus. Dans l'organisation proposée dans le cadre du SDACR, les secours seront même plus performants à certains moments et à certains endroits.

Pour le colonel Eric MASSOL, il est très facile de faire peur aux gens sur un tel sujet.

Monsieur Bertrand HAVARD précise que ce n'était pas son intention.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'il est très difficile par contre de rassurer et donne les exemples d'Amiens (à peu près de même taille que Caen) et de Reims (un peu plus gros que Caen) qui ont une garde inférieure à celle de Caen et pourtant ces villes ne sont pas mal défendues.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que le projet mis en place sur Caen est un projet, pour le centre ville la nuit, qui va améliorer les secours de certains quartiers qui seront plus vite défendus par Caen-Couvrechef et Ifs mais reconnaît que pour certains endroits, le temps de secours sera un peu plus long.

Les hypothèses de départs sont les suivantes : les vitesses moyennes en journée servant au calcul avec prise en compte des voies de circulation, des ralentissements et des arrêts suivis de redémarrage sont de 100 km/h pour les voies rapides et le boulevard périphérique, 60 km/h pour les routes à double voie, 40 km/h pour les routes à double sens et 25 km/h pour les rues étroites. Le quartier le plus pénalisé et qui va perdre le plus de temps dans cette réorganisation est le quartier de la Prairie qui touche peu de monde et qui va augmenter de 3 minutes 28 le temps des secours. Pour ces raisons, s'il fallait trouver un endroit mieux placé que Caen-Canada, ce serait du côté de la Prairie. Les 3 minutes 28 concernent la circulation de jour, c'est beaucoup plus rapide la nuit.

Le colonel Eric MASSOL souhaite rappeler qu'il n'y a pas que les habitants du centre ville qui sont défendus par le SDIS. Le SDIS défend tous les habitants du département. S'il est question des délais qui augmentent sur le centre ville, le colonel Eric MASSOL souhaite avoir ce débat pour tout le département car cela veut dire que les secteurs ruraux desservis par les SPV sont très mal défendus puisque le délai est de 15 à 20 minutes.

Ce qui est proposé sur l'agglomération caennaise et globalement sur le schéma directeur du Calvados est très raisonnable et au dessus des calculs mathématiques. En effet, en cumulant le risque de simultanéité de tous les départs sur Caen depuis 4 ans, les secours pourraient être assurés par 40 sapeurs-pompiers et le nombre donné aujourd'hui est de 46. Il n'y a pas que la garde, l'astreinte est une nouveauté sur l'agglomération que les sapeurs-pompiers caennais ont du mal à intégrer. Le potentiel d'un centre est composé de la garde, mais aussi de l'astreinte qui vient renforcer l'effectif. En réalité l'effectif est de 49 sapeurs-pompiers. Il faut reporter le chiffre de 54 à 49 en jour et celui de 44 à 49 en nuit. Il est donc proposé 49 en jour et en nuit. L'agglomération caennaise ne se défendait que par la garde, maintenant grâce à l'astreinte, il y aura plus de ressource la nuit.

Pour le colonel Eric MASSOL, le fait de proposer à une population de SPV d'augmenter son potentiel et de rentrer dans l'astreinte est une action au développement du volontariat. Le volontariat est en train de se développer sur Caen, avec un effectif qui peut dépasser les 200 sapeurs-pompiers volontaires. Cette réserve de volontaires qui sera disponible à l'astreinte et au bip est une vraie réserve de sécurité civile qui n'existait pas avant.

Revenant sur l'intervention citée par Monsieur Bertrand HAVARD, le colonel Eric

MASSOL donne la parole au commandant Sébastien GRAS.

Pour le commandant Sébastien GRAS, c'est l'exemple symptomatique où un seul engin ne peut pas faire grand-chose. Les moyens engagés sur cette intervention dépassaient largement les moyens initialement affectés au centre ville, il a fallu avoir non seulement les moyens de Caen-Canada mais aussi de l'ensemble de l'agglomération caennaise pour réaliser en particulier les opérations de désincarcération. Des moyens isolés sur ce type d'intervention ne changent pas la donne. Pour le secteur de la Prairie, en 10 mn, l'ensemble des moyens peut être mis à disposition.

Techniquement, parler du risque du centre ville est pour le colonel Eric MASSOL une aberration. Le sud-ouest de l'agglomération caennaise représente une faille opérationnelle dans le système, ce qui a été dit au conseil d'administration et en commission consultative et qui a été détectée dans le SDACR. Ce n'est pas par hasard qu'il est indiqué dans le SDACR qu'il faut un meilleur emplacement pour la troisième caserne caennaise. Le colonel Eric MASSOL aurait souhaité que les partenaires sociaux aillent dans ce sens là et a le sentiment de porter seul ce projet.

Le commandant Christophe POUVERREAU revient sur l'intervention précitée et précise qu'en étudiant toutes les interventions de 2014, en centre ville, sur certaines interventions, Caen-Couvrechef est arrivé avant Caen-Canada et donne l'exemple d'un feu d'habitation, rue de Gécôle en novembre 2014, le fourgon de Caen-Couvrechef est arrivé avant celui de Caen-Canada et c'est passé inaperçu.

Le commandant Christophe POUVERREAU ajoute que le 14 juin dernier, sur 9 sapeurs-pompiers de garde à Caen-Canada, 4 sapeurs-pompiers professionnels n'ont eu aucune activité opérationnelle. C'est pourquoi, il faut rapidement optimiser cette ressource afin de ne plus gaspiller du temps de travail.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'une quinzaine de fois, les organisations syndicales ont demandé de fermer Caen-Canada pour tenir des assemblées générales à Caen-Couvrechef.

Le commandant Sébastien GRAS ajoute une dernière précision sur l'intervention en précisant que le VSAV de Ifs a été déclenché à 23 h 18 et est arrivé sur les lieux à 23 h 52.

Monsieur Xavier CHARLES souligne que tous les membres ont pu s'exprimer sur ce rapport et demande de passer au vote :

Avis favorable : 5

Avis défavorable : 1

Abstention : 7

2 – APPLICATION DU SDACR ET EFFECTIFS D'ASTREINTE ET DE GARDE DES SPV :

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au commandant Christophe POUVERREAU.

Le commandant Christophe POUVERREAU donne lecture du rapport n°2 accompagné de son annexe.

Le commandant Christophe POUVERREAU apporte une précision concernant les effectifs du SDACR qui jusqu'ici n'étaient pas toujours respectés faute de disponibilité. Mais à l'inverse, la nuit, l'effectif d'astreinte dans certains centres de secours était supérieur au nombre de places dans les engins, c'est-à-dire des CIS avec 2 véhicules proposaient 12

sapeurs-pompiers d'astreintes la nuit.

Le colonel Eric MASSOL précise que les tableaux présentés dans l'annexe I sont la copie conforme des tableaux validés par le Préfet dans le SDACR et annonce une petite amélioration des effectifs de la garde sur Bayeux, Lisieux et Vire.

A son arrivée au SDIS, le colonel Eric MASSOL a remarqué que si l'agglomération caennaise était trop largement dotée, les secteurs de Bayeux, Lisieux et Vire étaient sous dotés. Les travaux du SDACR ont consisté aussi à essayer d'améliorer légèrement la garde et l'astreinte sur ces 3 secteurs :

pour Bayeux et Lisieux : 1 garde supplémentaire la journée et augmentation de l'astreinte le jour et la nuit,

pour Vire : 2 gardes supplémentaires la journée et légère augmentation de l'astreinte le jour et la nuit,

soit 4 gardes de plus, de jour, sur ces 3 centres.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que les compromis qui ont pu être trouvés pour améliorer l'ensemble du dispositif concernant ces 3 CIS résultent de l'amélioration de la garde. C'est une sorte d'encouragement pour les volontaires pour qu'ils puissent avoir accès à la garde dans leur CIS et aussi justifier d'augmenter l'astreinte.

Suite aux augmentations des effectifs dans certains CIS, il n'y a plus de budget attribué par CIS mais un budget global et le lieutenant Stéphane TROUVE demande si, à partir du moment où les quotas d'astreinte et de garde sont respectés, les sapeurs-pompiers étaient automatiquement indemnisés sans limite de budget.

Le colonel Eric MASSOL répond que dans le respect des effectifs affichés, tout sera payé et souhaite faciliter le travail des chefs de centre et réguler cette gestion. Le service se met en capacité de tout financer sur la base de la limite des effectifs du SDACR.

Le capitaine Alain BOURGE demande ce qu'il en est de l'astreinte lot chef de groupe.

Le commandant Yannick GAUDIN explique ce qui est prévu, à savoir : le service indemnise les chefs de groupe de la compagnie, c'est-à-dire l'officier qui est chargé d'assurer l'astreinte du chef de groupe au niveau de la compagnie. Au regard de l'éloignement qu'il y avait dans certains centres vis-à-vis du secteur de la compagnie, un certain nombre de lot de chef de groupe ont été créés, c'est-à-dire des chefs de groupe de proximité. Il avait été prévu que l'indemnisation de ces chefs de groupe de proximité soit réalisée sur le budget du centre. En cas de dépassement de budget lié à la disponibilité du chef de groupe, le commandant Yannick GAUDIN prend l'exemple de Condé sur Noireau, dont tout le budget d'astreinte est consommé au regard de la forte disponibilité des SPV. Tous les dépassements chef de groupe ont donc été honorés par le service et pris sur le budget de la compagnie.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que ce type de fonctionnement sera maintenu.

Concernant les lots de chefs de groupe, le lieutenant Stéphane TROUVE fait remonter qu'il existerait un souci dans certains secteurs sur le départ en intervention, le chef de groupe compagnie est prioritaire puis suivent les autres chefs de groupe en fonction de leur disponibilité. Mais il semblerait que dans certains secteurs cela ne se passe pas de cette façon.

Le commandant Sébastien GRAS explique que sur la compagnie de Lisieux en particulier, il y a 2 types de chef de groupe identifiés, ceux qui sont à proximité immédiate du chef de groupe de permanence et ceux plus éloignés comme la zone de la Suisse Normande ou les secteurs d'Orbec-Livarot éloignés de Lisieux ou Saint Pierre sur Dives-Mézidon Canon. Dans ces cas là, les 2 chefs de groupe sont engagés en priorité pour garantir une montée en puissance du commandement.

Pour le colonel Eric MASSOL, même s'il n'y a pas d'obligation, il conseillerait au chef de groupe qui utilise le lot et qui ne rentre pas dans l'astreinte de la compagnie et qui sont

proches de la compagnie de rentrer dans l'astreinte de la compagnie.
Le lieutenant Stéphane TROUVE relève que des compagnies fonctionnent de cette façon mais que des disparités existent dans d'autres secteurs.

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres de passer au vote :

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable au quota de sous-officiers sapeurs-pompiers volontaires.

Madame Patricia GADY DUQUESNE quitte la salle.

3 – AVANCEMENTS AU GRADE D'OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au commandant Christophe POUVERREAU.

Le commandant Christophe POUVERREAU explique que des formations sont liées à l'avancement de certains grades. Un plan de formation 2016-2018 est en cours pour planifier des avancements de gardes de 2015 jusqu'à 2018.

Les 2 avancements proposés sont :

- un lieutenant SPV pour un adjoint au chef de centre
- un capitaine SPV pour un chef de centre.

Le capitaine Alain BOURGE demande pourquoi au CCDSPV de décembre dernier sur le tableau d'avancement au grade d'officiers, il y avait 4 nominations lieutenant et 4 nominations capitaines et aujourd'hui, une seule nomination par grade.

Le colonel Eric MASSOL répond que le tableau était un document de travail et qu'il n'avait pas été soumis en comité. Un travail avait été fait qui a permis d'avoir les avis hiérarchiques et une vision plus claire des possibilités d'avancement. Entre temps, un officier méritant comme tant d'autres, part à la retraite et le colonel Eric MASSOL ne voulait pas que cette décision de prendre du recul et de retarder les nominations fasse perdre cette reconnaissance à celui qui part à la retraite, d'où la proposition de nomination au grade de capitaine SPV un peu en décalé des autres dossiers.

Pour le capitaine Alain BOURGE, il y a aussi 2 autres personnes qui ne sont pas loin de la retraite.

Le colonel Eric MASSOL répond qu'ils ne partent pas tout de suite, ils pourront, éventuellement, être rattrapés la fois prochaine.

Pour le lieutenant Stéphane TROUVE, de mémoire, il a été dit que pour 2019, tous les chefs de centre devraient être nommés officiers. A force de décaler de comité en comité, au lieu d'avoir 2 ou 3 nominations régulièrement, il y en aura 7 ou 8 d'un coup.

Le commandant Christophe POUVERREAU explique qu'un travail est en cours, notamment sur les lieutenants. Les formations d'officiers à l'ENSOSP doivent être planifiées, à l'instar de ce qui est appliqué aux sapeurs-pompiers professionnels car ce sont des formations coûteuses, c'est pourquoi un plan pluriannuel sera mis en place aussi bien pour les formations, les avancements que les recrutements jusqu'en 2018.

Concernant la nomination au grade de lieutenant, le lieutenant Stéphane TROUVE fait part de beaucoup de remontées des chefs de centre adjudants et qui ont demandé à être nommés lieutenant. De voir un adjoint au chef de centre être nommé lieutenant pose de grosses remarques et réflexions par ces chefs de centre.

Monsieur Bertrand HAVARD demande quelles sont les conséquences quand un sapeur-pompier passe d'un grade à un autre.

Le colonel Eric MASSOL répond que d'adjudant à lieutenant, l'indemnité augmente, et passe de sous-officier à officier et la différence est un peu plus de 2 euros par heure d'intervention, de lieutenant à capitaine ce n'est que la reconnaissance du grade, il n'y a pas de différence indemnitaire.

Le commandant Christophe POUVERREAU précise que la formation de lieutenant, à l'ENSOSP d'Aix en Provence, est relativement coûteuse.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que la formation est longue et que tous les sapeurs-pompier volontaires ne pourront pas la faire, le passage au grade d'officier est une grosse contrainte. L'avantage du statut de SPV est que le service veut apporter la reconnaissance du grade pour quelqu'un qui n'exerce pas la fonction de chef de groupe, qui éventuellement n'est pas loin de la retraite et qui peut être exempté de la formation. Ce n'est pas le cas pour les jeunes officiers qui sont nommés et qui veulent accéder à la formation de chef de groupe.

L'adjudant-chef Philippe RAOULT comprend que tous les chefs de groupe qui sont adjudants-chefs ne seront pas forcément nommés lieutenant.

Le commandant Christophe POUVERREAU annonce qu'un travail est en cours sur le nombre de chef de groupe que le SDIS du Calvados devra disposer en 2019. Il est fort probable qu'en majorité, comme pour les professionnels, on sera obligé de les passer lieutenant pour conserver les chefs de groupe en 2019.

Sauf pour ceux qui éventuellement ne voudront pas accepter certaines contraintes, le colonel Eric MASSOL précise que le service se propose de nommer tous les chefs de groupe et tous les chefs de centre au grade de lieutenant, ce qui est l'esprit du texte. Les contraintes seront liées aux contraintes de la formation pour ceux qui sont jeunes, qui n'auront pas le choix et qui devront se former.

En ce qui concerne ce tableau en cours d'élaboration, le lieutenant Stéphane TROUVE demande s'il est possible d'en disposer au prochain CCDSPV et s'il y aura des nominations au prochain comité autre qu'un lieutenant et un capitaine.

Le colonel Eric MASSOL précise qu'il conseille le Président pour les nominations et ajoute qu'il a déjà dit qu'il souhaitait que les choses s'apaisent, qu'il y ait un peu plus de sérénité pour travailler aux propositions de tous les avancements. Il y a un potentiel de nomination important qui doit être mené. Pour le colonel Eric MASSOL, c'est un projet d'établissement cohérent, incontournable et qui doit être appliqué. Aujourd'hui, une certaine sérénité revient dans le milieu des sapeurs-pompier volontaires et le colonel Eric MASSOL se dit optimiste.

Le lieutenant Stéphane TROUVE est d'accord sur le fait de renouer le contact mais de ne pas nommer les chefs de centre qui peuvent prétendre au grade d'officier pose souci.

Pour le colonel Eric MASSOL, il faut trouver un juste équilibre entre, d'un côté, retrouver la juste reconnaissance que tous doivent pouvoir avoir et, de l'autre côté, que la sérénité revienne et que les mensonges ne soient plus dits. Le colonel Eric MASSOL insiste en affirmant qu'il était le premier favorable aux nominations d'officiers, certains ayant été nommés à la suite de ses propositions, ce qui ne s'était jamais fait avant, mais ne souhaite pas nommer dans les tensions extrêmes vécues en fin d'année et ce quel que soit le grade, car il y a aussi des grosses attentes du côté des professionnels.

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres de passer au vote :

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable aux nominations au grade d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

4 – EXAMEN, POUR AVIS, DE DOSSIERS DE RESILIATIONS D'OFFICE, CHANGEMENT D'AFFECTATION ET DE NON RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT :

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres s'ils ont des remarques à apporter.

4.1 – non renouvellement d'engagement SPV :

Le lieutenant Stéphane TROUVE donne lecture des observations portées dans le tableau de la page 5 (voir annexe) et après renseignements pris auprès de certains sapeurs-pompiers volontaires du CIS concerné, ceux-ci ne seraient pas favorables au renouvellement d'engagement du SPV cité, mais tous n'ont pas été concertés faute de temps. Le lieutenant Stéphane TROUVE demande si l'avis peut être mis en attente.

Le colonel Eric MASSOL répond que le statut est tout ou rien. Les contrats de SPV sont renouvelés tous les 5 ans et si le service ne souhaite pas renouveler l'engagement, il a l'obligation de l'informer au moins 6 mois à l'avance.

Le lieutenant Stéphane TROUVE précise que ce sont des retours d'information des SPV du centre.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que le non renouvellement équivaut à la « porte », mais l'agent a 5 ans pour revenir sans perte de ses qualifications.

Monsieur Jean-Marie GUERIN indique que la situation n'est pas irréversible.

Monsieur Xavier CHARLES demande s'il y a d'autres remarques par rapport aux propositions individuelles.

4.2 – changement d'affectation :

Concernant le dossier présenté, le lieutenant Stéphane TROUVE demande que le SPV soit affecté au CIS de Saint Rémy sur Orne, habitant en face de la caserne.

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres s'ils connaissent le niveau d'activité du centre.

Le lieutenant Stéphane TROUVE répond que le centre de Saint Rémy comble l'absence de SPV en journées à Thury Harcourt.

Le commandant Yannick GAUDIN explique que c'est un dossier qu'il connaît bien, qu'il a rencontré l'intéressée, SPP à Ifs habitant en face de la caserne de Saint Rémy sur Orne. A sa demande de changement d'affectation, le chef du groupe et le commandant de compagnie ont essayé de la faire intégrer en affectation principale dans un centre de secours dont l'avenir est garanti, soit Clécy soit Thury Harcourt et en affectation secondaire à Saint Rémy sur Orne, proposition qu'elle a déclinée. Elle pouvait également rendre service à Clécy ou à Thury. Face à ce dilemme, le commandant Yannick GAUDIN propose que la décision soit statuée en CCDSPV.

Le colonel Eric MASSOL précise que l'avis du CCDSPV sera suivi.

Monsieur Bertrand HAVARD propose de l'affecter à Saint Rémy et si l'avenir dit que Saint Rémy est en difficulté et doit fermer, elle pourra être réaffectée à ce moment là.

Le colonel propose au Président de soumettre au vote.

Le lieutenant Stéphane TROUVE demande comment est statué le premier dossier.

Monsieur Xavier CHARLES répond que la proposition est de ne pas renouveler, malgré le message du commandant de compagnie, la rubrique est le « non renouvellement de l'engagement », c'est conforme à ce qui est écrit.

Concernant la page 4, « proposition en affectation principale sur Saint Rémy sur Orne ».

S'il n'y a pas de remarques complémentaires, monsieur Xavier CHARLES demande d'approuver le rapport n° 4.

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable au rapport n° 4 avec un amendement concernant le changement d'affectation.

5 – OUVERTURE DE LA FONCTION D'OPERATEUR CTA AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au commandant Sébastien GRAS.

Le commandant Sébastien GRAS donne lecture du rapport n° 5 et précise que c'est très novateur pour le département. Depuis la mise en place du CTA, il n'y avait pas d'opérateurs de SPV intégrés, à l'exception des périodes estivales.

Le colonel Eric MASSOL ajoute en commentaire qu'il souhaiterait que ce dispositif puisse commencer juste après la mise en œuvre du service 12 heures au CTA-CODIS. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers professionnels du CTA-CODIS travaillent en service 24 heures, ce qui est beaucoup trop long pour des personnels en permanence devant des écrans d'alerte. La direction générale de la sécurité civile et de gestion de crise (DGSCGC) préconise, depuis plusieurs années, de tronçonner ce service 24 heures en 12 heures. Le colonel Eric MASSOL ne sait pas quand commencera ce nouveau découpage, mais il est très probable que l'intégration du volontariat au CTA-CODIS se fasse dans le nouveau service en 12 heures.

Le commandant Sébastien GRAS ajoute un autre élément, à savoir une astreinte des sapeurs-pompiers volontaires qui sera mise en place au CTA en cas d'événements spécifiques. Cette astreinte permettra, en cas de débordement, d'activer la fonction « débordement » avec des personnes formées à la fonction opérateur.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que depuis plusieurs années, des sapeurs-pompiers volontaires venaient en renfort saisonnier et qu'ils connaissent bien le CTA-CODIS.

Le capitaine Alain BOURGE demande s'il ne serait pas souhaitable d'ouvrir ces postes là aux SPV en restrictions médicales, à ceux qui ne peuvent plus intervenir au niveau incendie. Le colonel Eric MASSOL répond favorablement, que la seule restriction sera celle donnée par le médecin chef, que les restrictions spécifiques à la veille de l'alerte du CTA-CODIS ne sont pas les mêmes que celles de l'opérationnel sur le terrain.

Le lieutenant Stéphane TROUVE avoue qu'au début, après discussions, la peur était qu'encore un SPV quitte le centre de secours et est rassuré de savoir qu'il faut l'avis du chef de centre concerné.

Pour compléter, le colonel Eric MASSOL ajoute que la volonté du SDIS du Calvados est de donner le plus possible de la diversité d'activité de pompier aux sapeurs-pompiers volontaires.

S'adressant au lieutenant Stéphane TROUVE, monsieur Jean-Marie GUERIN précise que les chefs de centre doivent jouer le jeu, c'est un plus pour les SPV.

Pour le capitaine Alain BOURGE, il faut faire attention à garder les effectifs dans les centres, les gardes étant la journée et le week-end.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que le besoin ne sera pas énorme, que le service va monter en puissance doucement et prévoit un sureffectif d'un professionnel de plus au CTA-CODIS pour ne pas se mettre en difficulté dès le démarrage.

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au sapeur 1^{ère} classe Amandine MEUNIER.

Par l'intermédiaire du sapeur 1^{ère} classe Amandine MEUNIER, des sapeurs-pompiers volontaires probablement intéressés par la proposition demandent s'ils passent tout leur temps au CTA-CODIS et s'ils peuvent garder une activité opérationnelle.

Le commandant Sébastien GRAS répond qu'il s'agit d'une double affectation.

Le colonel Eric MASSOL défend le principe que la garde soit la récompense de l'astreinte et aimerait que le chef de centre, satisfait de son agent dans son centre en particulier dans l'astreinte, lui accorde qu'il prenne des gardes valorisantes au CTA-CODIS ou ailleurs. Il ne faut pas que la garde qui est proposée aux volontaires tue l'astreinte.

Le colonel Eric MASSOL explique aux élus que l'indemnité à la garde peut aller jusqu'à hauteur de 100 euros par 24 heures, tandis que l'indemnité de l'astreinte est de moins d'un euro de l'heure. L'astreinte est peu motivante, la garde récompense les SPV qui font l'effort de faire de l'astreinte et il n'y a que les chefs de centre pour le savoir.

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres de passer au vote :

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture de la fonction d'opérateur CTA aux sapeurs-pompiers volontaires.

6 – QUALIFICATION DES CHEFS D'AGRES DES ENGINS DE SOUTIEN :

Monsieur Xavier CHARLES donne la parole au commandant Christophe POUVERREAU.

Le commandant Christophe POUVERREAU donne lecture du rapport n° 6.

Le colonel Eric MASSOL explique que les textes donnent autorité au directeur départemental de décider, par note de service, après avis des commissions compétentes, le comité technique pour les sapeurs-pompiers professionnels et le CCDSPV pour les sapeurs-pompiers volontaires, de permettre aux sapeurs-pompiers disposant des qualifications mais pas nécessairement du grade, d'occuper certains emplois. Cette décision doit être prise par défaut d'un texte qui existe. Dans la réforme des formations, tout a été prévu sauf la formation du chef d'une équipe incendie. Cela peut se rattraper pour les volontaires mais pas pour les professionnels. Afin d'uniformiser cette démarche auprès de tous les caporaux,

dans le département et par décision du directeur départemental, il sera proposé la même solution pour les sapeurs-pompiers professionnels que pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Le sergent-chef Jérôme FLEURIOT demande quand commencera cette formation.
Le colonel Eric MASSOL répond que ce n'est pas une formation en tant que telle style FAF, mais ce seront des petits modules complémentaires par compagnie.

Le sergent-chef Jérôme FLEURIOT demande ce qu'il en est de la mise en place de la formation ventilation opérationnelle ;
Le colonel Eric MASSOL répond que c'est autre chose, que le module ventilation opérationnelle sera diffusé à tous les personnels, équipiers, chefs d'agrès et chefs d'équipe. Là, il s'agit du chef d'équipe une équipe d'engin complémentaire incendie qui nécessitera une formation spécifique pour les engins d'appui par compagnie et échelle par compagnie.

Au niveau du SDACR, le lieutenant Stéphane TROUVE demande à partir de quand va se mettre en place la bascule des véhicules d'un centre à un autre.
Le colonel Eric MASSOL répond que le processus a commencé et se fait au fur et à mesure des réformes, de l'âge des véhicules et des cascades. Le mouvement se fait de manière très parcimonieuse, environ 15 véhicules lourds sont réformés par an.

Le sergent-chef Jérôme FLEURIOT demande comment est décidée la réforme d'un véhicule.
Le colonel Eric MASSOL répond que c'est au service technique de juger, en fonction de l'âge du véhicule ou du coût des réparations.

Monsieur Xavier CHARLES demande si les membres ont d'autres questions.

Monsieur Xavier CHARLES demande aux membres de passer au vote :

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable au rapport n°6.

7 – DOSSIERS INSTRUITS HORS CCDSPV :

Le colonel Eric MASSOL précise aux élus, qu'à chaque CCDSPV, les tableaux de changement de carrière automatique sont présentés pour information.

Monsieur Xavier CHARLES propose de les regarder très rapidement.

Aucune remarque n'est apportée sur ce dossier.

8 – POINT D'ETAPE DES 19 MESURES EN FAVEUR DU VOLONTARIAT :

En préambule, le colonel Eric MASSOL précise que le commandant Patrice LETULLIER s'exprimera en tant que responsable du Pôle Développement du Volontariat (PDV) et explique l'historique.

Fin 2012, le conseil d'administration a délibéré et validé 19 actions prioritaires sur 30. Un groupe de travail, piloté par le colonel Eric PÈLE et composé de sapeurs-pompiers volontaires a présenté 30 propositions visant à soutenir le développement du volontariat. Sur les 30 propositions, 19 ont été retenues et ont été chiffrées à un coût d'environ 100 000 euros.

Présentation d'un premier bilan, 3 ans après.

Monsieur Bertrand HAVARD quitte la séance.

Le colonel Eric MASSOL donne la parole au commandant Patrice LETULLIER.

Le commandant Patrice LETULLIER précise qu'il ne s'est pas arrêté aux 19 mesures et informera pour les autres suite au démarrage de certaines d'entre elles.

Le commandant Patrice LETULLIER donne lecture des mesures (voir annexe) :

- mesure n° 1 : pas réalisée

Le colonel Eric MASSOL précise que la compagnie de Bayeux avance.

Pour le commandant Patrice LETULLIER, ce n'est pas un cadre SPP.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'un cadre SPP avait été affecté sur Caen avec des missions partagées.

- mesure n° 2 : finalisation d'un dossier en octobre 2014 et en attente de la mise en place des commissions de médailles.

Le colonel Eric MASSOL explique que le groupe de travail a proposé un protocole de procédures qui organise l'attribution des médailles et ajoute que depuis 2 ans, sans avoir mis cette mesure en route, de nombreux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ont reçu une médaille.

Le lieutenant Stéphane TROUVE fait remonter une demande de médaille au centre de Péricers en Auge suite à un feu d'hôtel en septembre 2014 qui n'a pas abouti.

Le commandant Patrice LETULLIER répond que des courriers signés du directeur ont été faits à la Sainte Barbe et que le chef de centre a initié la procédure de remontée d'infos.

Le colonel Eric MASSOL demande au lieutenant-colonel Frédéric MORETTI de le noter et ajoute que lors des réunions opérationnelles du jeudi matin, toutes les personnes méritantes sont détectées et un dossier de médaille est préparé.

Pour le colonel Eric MASSOL, c'est important, le développement du volontariat passe par cette reconnaissance.

- mesure n° 3 : dans l'attente d'un texte national, en interne, le capitaine Frédéric GILLES devrait mettre en place une commission à la rentrée prochaine à l'appui de ces textes.

- mesure n° 4 : techniquement pas possible, le système ne sait pas détecter l'endroit où se trouve le SPV : mesure abandonnée.

- mesure n° 5 : mesure pratiquée.

Le colonel Eric MASSOL précise que lors de la présélection sur dossier, tous les volontaires titulaires du concours de pro sont systématiquement convoqués, puis le jury décide.

- mesure n° 6 : le premier point de la mesure est réalisé, le second est inscrit dans le protocole des mineurs.

- mesure n° 7 : pose problème de communication entre le VSAV et le SAMU. Pour le commandant Patrice LETULLIER, il faut augmenter la flotte des téléphones portables.

Le colonel Eric MASSOL répond qu'il faut revoir la mesure.

- mesure n° 8 : réalisée. Le commandant Patrice LETULLIER ajoute qu'il n'y a plus de

retard dans les paiements.

Le capitaine Alain BOURGE précise que les seuls retards concernent les chefs de centre qui ne valident pas les rapports à plusieurs intervenants.

- mesure n° 9 : après concertation avec tous les services et chefs de centre concernés, constatation d'une lourdeur et d'une déresponsabilisation des chefs de centre.

Pour le colonel Eric MASSOL, le fait de ne pas avoir atteint l'objectif est voulu, pour le bien des volontaires.

- mesure n° 10 : fait, il s'agit de l'information a posteriori, point précédent de l'ordre du jour.

- mesure n° 11 : concernant les logements, monsieur Vincent FOUBERT précise que lors de la résiliation de baux des logés SPP, il est précisé dans le courrier envoyé que l'organisme public ou privé peut se rapprocher du chef de centre pour éventuellement proposer le logement à un sapeur-pompier volontaire.

- mesure n° 12 : pas de convention en cours avec le conseil départemental.

Le colonel Eric MASSOL dit ne pas avoir reçu de document, à revoir. Comme pour tout employeur, l'employeur mettra aussi des contraintes sur certains postes.

- mesure n° 13 : réalisée depuis 2013.

- mesure n° 14 : réalisée en 2012.

- mesure n° 15 : le colonel Eric MASSOL précise que la prochaine réunion se déroulera la semaine prochaine (semaine 26).

Le lieutenant Stéphane TROUVE demande à avoir l'ordre du jour.

Le colonel Eric MASSOL répond qu'il va être envoyé.

- mesure n° 16 : mesure appliquée depuis 2012.

Au sujet du budget alloué au fonctionnement du centre de secours, le lieutenant Stéphane TROUVE explique qu'une partie pouvait être basculée pour compléter le budget. Comme il n'y a plus de budget CIS et qu'il y a toujours une demande de travail avec compensation financière, il avait été question d'une augmentation des MTA, mais à ce jour, il n'y a pas de nouveau.

Comme il n'y a pas eu de consensus rapide, le colonel Eric MASSOL a demandé au commandant Christophe POUVERREAU de monter un groupe de travail pour formaliser ce dossier dans les meilleurs délais.

- mesure n° 17 : réalisé à 90% des centres, hors Caen.

Pour le colonel Eric MASSOL, soit certains chefs de centre ont du mal à donner un organigramme, soit il s'agit de centres avec professionnels.

- mesure n° 18 : suite étude avec la Poste : mesure abandonnée au regard du coût.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'une note de service signée ce jour, à l'attention des chefs de centre et commandants de compagnie va être diffusée, pour relancer la démarche et recruter une population de sapeurs-pompiers volontaires qui vont accepter d'ajouter à leur activité de SPV cette représentativité dans les manifestations publiques et faire la promotion du volontariat dans les forums, les écoles ...

Le commandant Patrice LETULLIER souhaite insister sur la notion de fiabilité dans l'engagement.

- mesure n° 20 : concernant la prise en charge des frais médicaux à l'engagement, le colonel Eric MASSOL précise qu'au cas par cas, le service santé résout des situations compliquées.

Le commandant Patrice LETULLIER ajoute que le problème concerne les personnes qui n'ont pas de couverture santé et de mutuelle, et que certaines amicales prennent en charge les frais médicaux.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL ajoute que pour les recrutements, il a été établi pour les cas difficiles un partenariat avec l'IRSA qui peut réaliser, dans le cadre du bilan quinquennal dont bénéficient les assurés et enfants d'assurés, des examens. L'IRSA se déplace aussi.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que concernant les vaccins et exceptionnellement, le service santé a trouvé des solutions.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL précise qu'il s'agit de l'hépatite B, et que depuis 2013, le service de santé est contraint de pratiquer des contrôles biologiques. Dans la majorité des cas, il y a arrangement avec les médecins traitants et quand il y a vraiment problème et exceptionnellement, le service de santé prend en charge.

Pour le lieutenant Stéphane TROUVE, beaucoup de personnes ont des soucis d'anticorps avec l'hépatite B.

Pour le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL, il ne s'agit pas de souci mais d'un changement dans les règles qui considèrent si les personnes sont protégées ou non. La couverture immunitaire évolue.

Le colonel Eric MASSOL ajoute, que ponctuellement et sur avis du médecin chef, il a exceptionnellement dérogé pour certaines personnes aux règles établies.

Le lieutenant Stéphane TROUVE demande ce qu'il en est pour quelqu'un qui ne sera jamais immunisé.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL précise qu'un inventaire des sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) qui ne sont pas réglementairement protégés est en cours. A la fin de ce travail, en fin d'année, une liste de sapeurs-pompiers non protégés contre l'hépatite B sera proposée au directeur. En commission médicale, il a été décidé qu'en attendant d'avoir fini cet inventaire, et réglementairement, les sapeurs-pompiers doivent être exemptés du secours à personne. Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL insiste sur le fait que c'est temporaire. Il faut finir l'état des lieux du département, arrêter une liste et statuer sur ces sapeurs-pompiers en partenariat avec l'établissement et les assurances.

Le colonel Eric MASSOL insiste sur le fait que toutes les dérogations qu'il a donné, à titre exceptionnel, engagent sa responsabilité.

Le caporal Franck LEHOUX, concerné par le problème d'immunité avec l'hépatite B et dont le médecin traitant ne veut pas faire d'ordonnance, demande pourquoi le SDIS ne fournit pas d'ordonnance. Il lui a été répondu au service médical que les sapeurs-pompiers professionnels sont gérés par le service de santé en tant que médecin du travail.

Sur le plan de la vaccination, le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL précise que le service de santé ne prend pas en charge la vaccination obligatoire de santé publique normale des sapeurs-pompiers volontaires. L'hépatite B est une vaccination obligatoire pour les sapeurs-pompiers pour exercer l'activité.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL répond au caporal Franck LEHOUX qu'il a peut-être confondu avec le fait que pour un SPP qui ne serait pas immunisé, il existe des protocoles, comme pour les personnels infirmiers et médecins en milieu hospitalier. Ces protocoles sont différents et ne peuvent s'appliquer aux SPV.

Le caporal Franck LEHOUX répond qu'il fallait consulter le médecin chef, mais qu'il serait suspendu de VSAV.

S'adressant au caporal Franck LEHOUX, le colonel Eric MASSOL lui répond qu'à partir du moment où il est dans l'incapacité d'être pris en charge par la sécurité sociale, il doit en parler avec son chef de centre qui contactera le service de santé qui trouvera une solution.

Le colonel Eric MASSOL précise que peu de volontaires sont dans ce cas là, le médecin traitant acceptant de démarrer le processus.

Le caporal Franck LEHOUX répond qu'il aurait trouvé la solution en changeant de

médecin.

Pour le colonel Eric MASSOL, il n'existe qu'un cas sans solution, c'est quand le sapeur-pompier ne veut pas être vacciné par peur de ce vaccin. Dans ce cas là, il n'y a pas d'exception, le sapeur-pompier est retiré de l'opérationnel.

En qualité de médecin, le médecin commandant Gérard BOQUET comprend la problématique mais rebondit sur les certificats médicaux pour un engagement de SPV ou les certificats d'aptitude à la pratique du sport, ils ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, de même que la radiographie pulmonaire ou le bilan biologique. Il faut savoir que le médecin qui le prescrit, qui le fait prendre en charge est un peu hors la loi. Il en va de même pour les dosages anticorps et anti HBS. Le dosage anticorps relève de l'exception en cas de problème de bilan hépatique et dans ce cas, il y a un vide.

Pour le colonel Eric MASSOL, ça nécessite peut-être un repositionnement du service.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL ajoute que la profession du SPP et l'activité du SPV sont des activités inscrites au code de la santé publique qui dit qu'aujourd'hui ces personnes doivent être protégées contre l'hépatite B.

Le colonel Eric MASSOL précise que ce code ne dit pas qui prend en charge financièrement.

Le sergent-chef Jérôme FLEURIOT, sapeur-pompier depuis plus de 20 ans, explique que c'était pris en charge par le SDIS. Aujourd'hui, c'est une obligation du SDIS pour être pompier, ça devrait être pris en charge par le service.

Le colonel Pierre-Yves LE HOUSSEL explique que les règles ont changé depuis 2013.

Le colonel Eric MASSOL ajoute qu'une décision sera prise quand tout le bilan sera fait, pour l'instant, nous sauvons les situations difficiles et demande au caporal Franck LEHOUX de faire remonter sa situation pour trouver une solution.

Le commandant Patrice LETULLIER reprend les mesures, les 19 premières étant actées. En ce qui concerne les autres mesures, elles sont plus complexes et plus coûteuses.

- mesure n° 21 : globalement c'est en place.

- mesure n° 22 : le colonel Eric MASSOL annonce que la partie management ne s'arrête pas, elle va se poursuivre dans la démarche individuelle, toujours avec la même charte, c'est à dire le secret individuel. Le colonel Eric MASSOL s'est engagé à ne jamais regarder, il y a une discrétion totale dans cette démarche de coaching et de management. Concernant la partie juridique, elle n'est pas commencée et reconnaît qu'il y a une demande et un besoin et il est favorable à cette formation sur une ou deux journées.

- mesure n° 23 : non réalisée par rapport au coût et à la disponibilité des SPV.
Pour le colonel Eric MASSOL, l'objectif n'est pas atteignable pour l'instant.

- mesure n° 24 : le colonel Eric MASSOL précise que ce n'est pas à l'ordre du jour.

- mesure n° 25 : en cours d'expérimentation sur la compagnie de Bayeux depuis 2 mois, fait fonction de soutien, d'aide, de conseil, de recrutement sur le terrain et fait remonter les informations.

Le colonel Eric MASSOL ajoute que cela fait suite à une proposition de l'Union, aujourd'hui au niveau de la compagnie, à suivre pour le groupement puis la direction et précise que ce dossier est lié avec l'avancement des grades.

- mesure n° 26 : fait l'objet du rapport n° 5 présenté ce jour.

- mesure n° 27 : la problématique est la ressource d'animateurs JSP.

Le commandant Patrice LETULLIER dénonce les personnes qui suivent la formation d'animateur JSP pour obtenir le FORI et qui donnent ensuite des cours à l'école sans jamais

animer les JSP.

Le colonel Eric MASSOL propose de soumettre les candidatures à l'avis des responsables JSP.

Le commandant Patrice LETULLIER explique qu'il y avait 2 formations d'animateur JSP par an, en 2015, une seule.

Le colonel Eric MASSOL répond qu'une seule était planifiée au plan de formation de 2015 et il est favorable pour 2 formations en 2016 à condition qu'elles soient planifiées.

Le commandant Patrice LETULLIER souhaite 2 formations en 2016, puis 3 l'année suivante, puis 2, puis 3...

Le colonel Eric MASSOL explique que les formations doivent être planifiées pour être financées, suite à la validation du plan de formation par le conseil d'administration chaque année.

En 2015, il n'y avait qu'une formation planifiée et qui a été faite, le commandant Patrice LETULLIER a demandé un deuxième stage qui a été refusé faute de planification et de budget.

Le colonel Eric MASSOL est favorable à 2 ou 3 stages, à condition qu'ils soient planifiés et financés.

Une discorde de quelques minutes a lieu entre le directeur et le président de l'UDSP. Sans lien avec le CCDSPV, les propos ne sont pas reportés dans le procès verbal.

- mesure n° 28 : non réalisée.

- mesure n° 29 : non réalisée.

- mesure n° 30 : non réalisée.

Le colonel Eric MASSOL constate que de nombreuses actions en faveur du volontariat sont menées par le PDV.

Monsieur Xavier CHARLES demande s'il y a des questions diverses.

Les secours ont rencontré des difficultés lors d'un incendie en la présence d'un nid de frelons et l'adjudant-chef Philippe RAOULT souhaite connaître la procédure à suivre sachant qu'il n'y aura plus de destruction de nids.

Le colonel Eric MASSOL répond que sur incendie, ce n'est plus le même contexte qu'une demande de destruction par un tiers.

L'adjudant-chef Philippe RAOULT ajoute qu'ils n'auront plus le matériel nécessaire vu qu'ils ne peuvent plus faire de destruction de nids.

Pour le colonel Eric MASSOL, il faut trouver une solution.

Le lieutenant Stéphane TROUVE pose une question concernant le médical pour les restrictions des personnels qui portent l'ARI. Ils sont retirés des fourgons alors qu'ils sont soit chef d'agrès, soit conducteur.

Le colonel Eric MASSOL répond que ce sujet aurait du être à l'ordre du jour du CCDSPV.

Pour le lieutenant Stéphane TROUVE, même en inaptitude au port de l'ARI, il est dommage de ne pas les avoir en chefs d'agrès ou conducteur.

Le colonel Eric PELÉ ajoute que ce n'est pas possible pour un chef d'agrès qui peut être amené, dans l'urgence, à faire un sauvetage.

Le colonel Eric MASSOL précise que la fonction qui peut être acceptée sans y avoir de port d'ARI est au mieux la fonction de chef de groupe, mais c'est autorisé pour un conducteur, qui est une fonction d'exécution.

animer les JSP.

Le colonel Eric MASSOL propose de soumettre les candidatures à l'avis des responsables JSP.

Le commandant Patrice LETULLIER explique qu'il y avait 2 formations d'animateur JSP par an, en 2015, une seule.

Le colonel Eric MASSOL répond qu'une seule était planifiée au plan de formation de 2015 et il est favorable pour 2 formations en 2016 à condition qu'elles soient planifiées.

Le commandant Patrice LETULLIER souhaite 2 formations en 2016, puis 3 l'année suivante, puis 2, puis 3...

Le colonel Eric MASSOL explique que les formations doivent être planifiées pour être financées, suite à la validation du plan de formation par le conseil d'administration chaque année.

En 2015, il n'y avait qu'une formation planifiée et qui a été faite, le commandant Patrice LETULLIER a demandé un deuxième stage qui a été refusé faute de planification et de budget.

Le colonel Eric MASSOL est favorable à 2 ou 3 stages, à condition qu'ils soient planifiés et financés.

Une discorde de quelques minutes a lieu entre le directeur et le président de l'UDSP. Sans lien avec le CCDSPV, les propos ne sont pas reportés dans le procès verbal.

- mesure n° 28 : non réalisée.

- mesure n° 29 : non réalisée.

- mesure n° 30 : non réalisée.

Le colonel Eric MASSOL constate que de nombreuses actions en faveur du volontariat sont menées par le PDV.

Monsieur Xavier CHARLES demande s'il y a des questions diverses.

Les secours ont rencontré des difficultés lors d'un incendie en la présence d'un nid de frelons et l'adjudant-chef Philippe RAOULT souhaite connaître la procédure à suivre sachant qu'il n'y aura plus de destruction de nids.

Le colonel Eric MASSOL répond que sur incendie, ce n'est plus le même contexte qu'une demande de destruction par un tiers.

L'adjudant-chef Philippe RAOULT ajoute qu'ils n'auront plus le matériel nécessaire vu qu'ils ne peuvent plus faire de destruction de nids.

Pour le colonel Eric MASSOL, il faut trouver une solution.

Le lieutenant Stéphane TROUVE pose une question concernant le médical pour les restrictions des personnels qui portent l'ARI. Ils sont retirés des fourgons alors qu'ils sont soit chef d'agrès, soit conducteur.

Le colonel Eric MASSOL répond que ce sujet aurait du être à l'ordre du jour du CCDSPV.

Pour le lieutenant Stéphane TROUVE, même en inaptitude au port de l'ARI, il est dommage de ne pas les avoir en chefs d'agrès ou conducteur.

Le colonel Eric PELE ajoute que ce n'est pas possible pour un chef d'agrès qui peut être amené, dans l'urgence, à faire un sauvetage.

Le colonel Eric MASSOL précise que la fonction qui peut être acceptée sans y avoir de port d'ARI est au mieux la fonction de chef de groupe, mais c'est autorisé pour un conducteur, qui est une fonction d'exécution.

Le port de l'ARI fait partie intrinsèque de la fonction chef d'agrès incendie au fourgon.

Le lieutenant Stéphane TROUVE fait remarquer qu'il n'y a pas eu de pré CCDSPV et que les suppléants l'ont regretté, se sentant retirés des relations avec la direction.
Le colonel Eric MASSOL répond qu'il confirme revenir à des relations plus sereines, plus constructives qui conduiront à des travaux préparatoires.

Le lieutenant Stéphane TROUVE apporte une dernière remarque concernant le départ de certains élus avant la fin du comité.
Monsieur Xavier CHARLES répond que chacun a son agenda et d'autres réunions, mais entend la remarque.

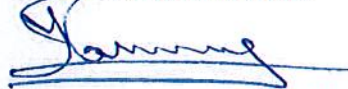
Les membres du comité n'ayant plus de questions diverses à émettre et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, monsieur Xavier CHARLES remercie l'assemblée et lève la séance à 21h.

Le secrétaire



Madame Véronique ROUYER

Le secrétaire de séance



Lieutenant Stéphane TROUVE

Pour le président du Conseil Départemental,
Président du Conseil d'Administration du SDIS



Monsieur Xavier CHARLES